

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EST  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE BELABO  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
SERVICE TECHNIQUE  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fartherland  
\*\*\*\*\*  
EAST REGION  
\*\*\*\*\*  
LOM AND DJEREM DIVISION  
\*\*\*\*\*  
BELABO COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*  
TECHNICAL SERVICE  
\*\*\*\*\*

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 06 /AONO/ C.BBO/ SG/ST/CIPM/2024 DU 29 AVR 2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 05 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE GROUPE 1B DE BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST**

#### **1. Objet de l'Appel d'Offres:**

Le Maire de la Commune de BELABO, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour les *travaux de réhabilitation de 05 salles de classe à l'Ecole Publique Primaire Groupe 1B de Belabo dans la commune de BELABO, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.*

#### **2. Consistance des travaux**

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires - études ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les élévations ;
- La charpente-couverture- plafond ;
- Les menuiseries bois et métallique
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les VRD.

#### **3. Délai d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres, est de **quatre (04) mois calendaires** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### **4. Participation et origine**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

#### **5. Financement :**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, exercice 2024.**

#### **6. Cautionnement provisoire**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'une validité de **quatre-vingt-dix (90) jours**, au-delà de la date limite de validité des offres. Soit :

N°	Désignation du projet	Montant prévisionnel TTC	Montant de la caution
----	-----------------------	--------------------------	-----------------------

1	Travaux de réhabilitation de 05 salles de classe à l'Ecole Publique Primaire Groupe 1B de Belabo	34 000 000	680 000
	Total	34 000 000	680 000

#### 7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Mairie de Belabo, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 50 000 (Cinquante mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Belabo.

#### 8. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de Belabo, au plus tard le 22/05/2024 à 10 heure locale et devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 06 /AONO/ C.BBO/ SG/ST/CIPM/2024 DU 29 AVR 2024 POUR LES TRAVAUX DE  
REHABILITATION DE 05 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE GROUPE 1B  
DE BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST»**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

#### 9. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

#### 10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 22/05/2024 à 12 heures, heure locale par la **Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Belabo dans la salle des délibérations de ladite Commune.**

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

#### 11. Critères d'évaluation

##### a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

##### ❖ Offre administrative

- l'absence d'une pièce administrative requise dans un délais de 48 heures;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- L'absence de la caution de soumission.

##### ❖ Offre technique

- offre technique incomplète ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- n'avoir pas de chantier abandonné ;

##### ❖ Note de l'offre technique inférieure à **20 sur 26**

##### ❖ Offre financière

- offre financière incomplète ;
- absence d'un prix unitaire quantifié.

**b. Critères essentiels**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la situation financière ;
- l'expérience ;
- le personnel ;
- les matériels.

**12. Attribution**

Le Maire de la Commune de **Belabo** attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

**13. Durée de Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

**14. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de Belabo** (Numéro de téléphone : 699 61 45 29)

Fait à Belabo , le 29 AVR 2024

Le Maire (Maître d'Ouvrage),

Ampliations :

- Préfet L&D ;
- DDMINMAP/L&D ;
- ARMP/EST (pour insertion dans le JDM) ;
- Président CIPM/C.Belabo (pour information) ;
- ST/C-Belabo (pour archivages) ;
- Affichage.

